



Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 5 août 2014

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Sophie
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges et PEERSMAN André
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean- Claude (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAYDON Christelle (DT)
<u>Morzine :</u>	PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, RICHARD Michel, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth et RICHARD Hélène
<u>Les Gets :</u>	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin :</u>	BOUVIER Rachel
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Procurations:

DEGENEVE Alain à BOUVIER Rachel

Délégués présents sans droit de vote:

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz), CORNIER Andrée (DS Reyvroz) et VERNAY Franck (DS)

Délégués excusés:

LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz)

Délégués absents:

BERGER Gérard (Morzine), PEILLEX Gilbert (Morzine), CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps), MUFFAT Jean-François (Essert-Romand) et DUPONT Eric (Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance :

André PEERSMAN

1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 24 juin :

- 25 juin : Présentation PSP/MSP à des élus de Marignier (André PEERSMAN)
- 25 juin : AG de l'ADMR du Brevon (André PEERSMAN)
- 26 juin : CESCDD au collège Henri Corbet (André PEERSMAN)
- 28 juin : Schéma départemental de la musique à Bonneville (Hélène RICHARD)
- 30 juin : Espaces valléens : séminaire « Diversification » au DDVA (Jacqueline GARIN, Sophie MUFFAT, Hélène RICHARD)
- 30 juin : Bureau AdM74 à Annecy (Jacqueline GARIN)
- 1^{er} juillet : Espaces valléens : séminaire « Mobilité » au lac de Montriond (Sophie MUFFAT)

- 1^{er} juillet : Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF) à Thonon (Jacqueline GARIN)
- 3 juillet : Bureau du SIAC à Thonon (Christophe MUTILLOD, Jacqueline GARIN)
- 3 juillet : CA du collège Henri Corbet (André PEERSMAN)
- 7 juillet : rencontre CCHC/SIAdL à La Vernaz (Jacqueline GARIN)
- 7 juillet : Élection du Bureau de l'AdM74 à Annecy (Jacqueline GARIN)
- 8 juillet : Bureau Rivières à Thonon (André PEERSMAN)
- 10 juillet : rencontre écoles de musique à Chamonix (Hélène RICHARD)
- 10 juillet : COPIL CDDRA à Thonon
- 17 juillet : Comité Rivières à Thonon (André PEERSMAN, Jacqueline GARIN, Sophie MUFFAT)
- 21 juillet : AG Musée de la Musique Mécanique aux Gets (Hélène RICHARD)

2- Agriculture : Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC)

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sont les nouvelles mesures de la PAC (Politique Agricole Commune) 2014-2020. Ces mesures nécessitent la construction de projets de territoire - PAEC – par les collectivités.

Le PAEC repose sur un diagnostic environnemental et agricole du territoire. Il définit la liste des MAEC mobilisables sur 5 ans. Sans PAEC validé fin 2015 sur le territoire, les agriculteurs et surtout les groupements pastoraux ne pourront plus toucher d'aides européennes.

Jacqueline GARIN fait part aux membres du Conseil Communautaire d'une proposition d'organisation faite par le bureau de la CCHC, proposition qui sera faite au prochain bureau du SIAC :

- le SIAC dépose avant le 30 septembre 2014 un PAEC Chablais divisé en deux secteurs : un secteur « montagne » (3 vallées) et un secteur « plaine » (le SIAC a mandaté la Chambre d'Agriculture 73/74 pour réaliser le diagnostic et construire le PAEC),
- en 2015, reprise du portage du secteur montagne et de son animation par une des deux collectivités du Haut-Chablais (2CVA ou CCHC).

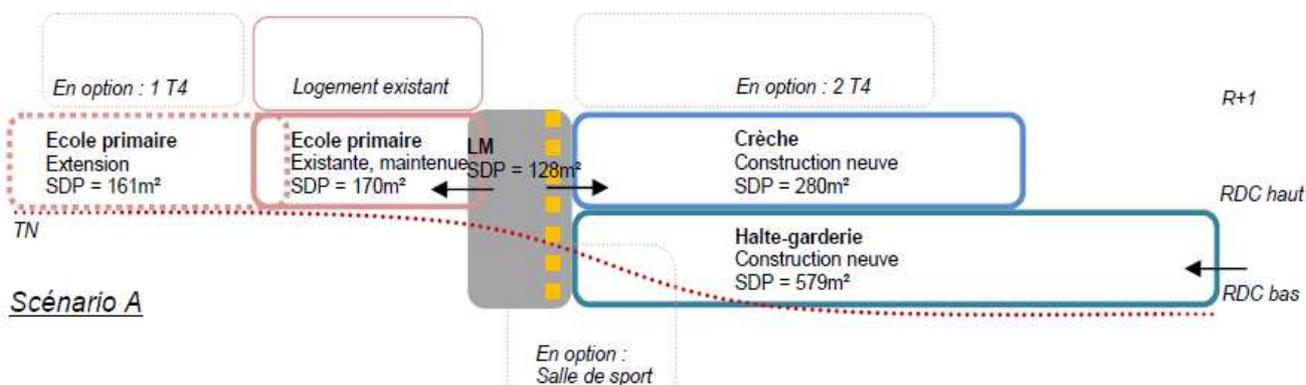
Stéphane PUGIN-BRON souligne que le SYMASOL pourrait très bien porter le secteur « plaine » et ainsi être le pendant de la 2CVA pour le Bas-Chablais.

3- Petite enfance

3.1 Crèche d'Avoriaz

3.1.1 Projet de construction

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de construction d'une nouvelle crèche à Avoriaz. Cette crèche fera partie d'un bâtiment unique qui comprendra également l'école et la halte-garderie.



	Bilan 04-14 (m ² SDP)	Bilan 07-14 (m ² SDP)	Commentaires
Ecole	462 (383, hors sport)	331 (hors sport)	-13.5%
Périscolaire	170	-	Polyvalence avec Ecole
Crèche	411	280	Surface effective = 280+LM/2=343m ² SDP
Halte garderie	661	579	Surface effective = 661+LM/2=642m ² SDP
Locaux mutualisés	145 (potentiellement mutualisables sur total)	125	LM

Récapitulatif décomposition estimatif	Prix € HT	Commentaires
<i>Sous-total : Travaux+VRD €HT</i>	<i>1 900 000</i>	<i>Dont réhabilitation Ecole existante Crèche (343m²SDP=280m²SDP+LM/2)= 490 000 €HT (≈26%)</i>
Sous-total : honoraires, actualisations, révisions, aléas, divers	570 000	
		Crèche = 150 000 €HT (≈26%)
TVA	475 000	20%
TOTAL €TTC PRE-PROGRAMME	2 950 000 (arrondi à)	Soit -21.5%/Estimation précédente
		Crèche = 765 000 €TTC (≈26%) Soit -12%/Estimation précédente
Nota : Prix travaux de construction+VRD (opération finie)	1870€/m ² (estimé à)	m ² Shon / Hors équipements Incluant : travaux neufs, VRD, aléas, révisions et actualisations de prix

Planning prévisionnel

- août à octobre 2014 : études géotechniques
- fin août 2014 : finalisation du programme architectural et technique détaillé
- fin août 2014 : lancement du concours de maîtrise d'oeuvre
- octobre 2014 : rendu des candidatures du concours
- juin 2015 : début des travaux
- automne 2016 : livraison du bâtiment

3.1.2 Passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Morzine

Compte-tenu du fait que la construction concerne à la fois la CCHC (crèche – 15 %) et la commune de Morzine (école, halte-garderie et logements – 85 %), Stéphane PUGIN-BRON propose de passer une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre les 2 collectivités :

- la commune de Morzine devient le maître d'ouvrage unique pour l'ensemble de l'opération,
- la commune de Morzine devient compétente pour toute l'opération (choix du maître d'œuvre et des entreprises)
- la CCHC est associée de manière informelle (seules la CAO et le conseil de municipal de Morzine seront compétents pour attribuer les marchés)
- la commune de Morzine paie toutes les factures et se fait rembourser par la CCHC les sommes qui la concerne.

André PEERSMAN remarque que, dans cette procédure, la CCHC sera tributaire des choix de Morzine et des éventuels surcoûts générés. Stéphane PUGIN-BRON souligne que la co-maitrise d'ouvrage est la seule option envisageable puisque l'opération porte sur un bâtiment unique et qu'il paraît compliqué voire impossible que chaque collectivité choisisse son propre maître d'œuvre et ses propres entreprises.

Yannick TRABICHET s'interroge sur le montage comptable de cette opération. Charles-Henri MONTET précise qu'il s'agit en l'occurrence d'une opération sous mandat : la commune de Morzine, au moment du mandatement des factures devra mandater 85 % de la somme sur un compte du chapitre 23 (immobilisations en cours) et 15 % de la somme au compte 4581 (opération sous mandat), ce qui permettra ainsi à chaque collectivité de récupérer la TVA sur ces dépenses.

Stéphane PUGIN-BRON ajoute que ce montage permet également à chaque collectivité de faire ses propres demandes de subvention. Jacqueline GARIN précise à ce titre que la commune de Morzine, tout comme la CCHC, pourrait prétendre à la DETR. Stéphane PUGIN-BRON propose de se rapprocher de Morzine afin de travailler de manière coordonnée sur les demandes à déposer.

Georges LAGRANGE s'interroge sur la manière dont va être financée cette opération. Stéphane PUGIN-BRON précise que le conseil aura à faire des choix dans ses investissements futurs et qu'il faut pour cela attendre la fin de l'année 2014 pour faire le bilan de cette première année à 15.

Georges LAGRANGE estime que le financement de cette crèche devrait être décidé en même temps que celui des autres crèches du territoire de la CCHC. Stéphane PUGIN-BRON insiste sur la complexité de l'opération et rappelle que le projet de Vailly n'est pas encore arrêté (réhabilitation de l'existant ou construction neuve).

Jacqueline GARIN propose de délibérer favorablement sur cette opération et sur la passation de la convention de co-maitrise d'ouvrage. Par contre, elle souhaite que les élus de la CCHC s'engagent également, par cette décision, à travailler en priorité sur la petite enfance. Elle demande à chacun de prendre position.

Jean-Louis VUAGNOUX, Andrée CORNIER et Yannick TRABICHET sont favorables à ce projet mais insistent sur le fait qu'il ne faudra pas oublier les communes du Brevon car les administrés attendent d'avoir un retour.

Nathalie GOINE invite les élus à réétudier également le projet de Maison des Assistantes Maternelles dans la mesure où il s'agit d'une solution moins coûteuse.

Christophe MUTILLOD estime que la CCHC doit être regardée comme une seule et même commune et qu'il faut arrêter de conditionner la réalisation d'un projet à la réalisation d'un autre. Il est tout à fait favorable au projet de la crèche d'Avoriaz mais s'étonne du fait qu'on commence à lancer de gros investissements sans avoir monté et réuni une commission Finances et sans avoir établi de Programme Pluriannuel d'Investissement. Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'élaboration d'un PPI n'est à ce jour pas possible dans la mesure où il faut déjà attendre de voir les + et les - de l'année 2014. Par ailleurs, il rappelle que les bases fiscales sont aujourd'hui constantes, que la DGF diminuera à partir de 2015 et que le FPIC va augmenter dans une proportion que l'on ne connaît pas aujourd'hui. Etablir un PPI lui semble donc très compliqué.

Georges LAGRANGE souligne son désaccord avec cette politique du « premier arrivé le mieux servi » où les projets sont lancés sans savoir si on en est capable financièrement. Il accepte de faire une première exception justifiée par le contexte de l'agrandissement mais n'en fera pas d'autre à l'avenir.

André PEERSMAN est favorable à ce projet et souligne que « petite enfance, grandes dépenses, il faut en prendre l'habitude ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de création d'une crèche à Avoriaz, autorise Madame la Présidente à passer une convention de co-maitrise d'ouvrage avec Morzine et s'engage pour l'avenir à travailler en priorité sur la petite enfance.

3.1.3 Demande de financement au CG74 au titre du FDDT

Stéphane PUGIN-BRON propose de déposer une demande de financement au CG74 au titre du Fond Départemental pour le Développement du Territoire dans les conditions suivantes :

- transfert de la tranche 2013 de la commune de Morzine à la CCHC : 15 000 €
- nouvelle demande pour l'année 2014 : 15 000 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à déposer cette demande de financement.

3.2 Point sur les travaux de la crèche de La Baume

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la crèche a réouvert ce matin et que son fonctionnement ne devrait pas être gêné par la suite des travaux.

4- MSP de Saint Jean d'Aulps

4.1 Point sur les travaux

André PEERSMAN souligne que les travaux avancent même s'il n'y a actuellement pas beaucoup d'ouvriers sur le chantier.

4.2 Passation d'avenants au marché

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer des avenants au marché de travaux dans les conditions suivantes :

- **Lot n° 1 – Terrassements – VRD**
 - Marché initial : 161 879,38 € HT
 - Avenant : 29 792,85 € HT
 - *Parking supplémentaire*
- **Lot n° 8 – Cloisons – Doublages – Isolation**
 - Marché initial : 33 858,87 € HT
 - Avenant : 14 629,50 € HT
 - *Cloisons complémentaires local dentiste et faux-plafonds*
- **Lot n° 9 – Menuiseries intérieures bois**
 - Marché initial : 28 451,00 € HT
 - Avenant : 1 690,00 € HT
 - *Blocs portes complémentaires local dentiste*
- **Lot n° 11 - Carrelages – Faïences**
 - Marché initial : 48 695,70 € HT
 - Avenant : 2 405,00 € HT
 - *Travaux de chape et d'isolation en combles*
- **Lot n° 14 – Peinture**
 - Marché initial : 56 858,00 € HT
 - Avenant : - 3 780,00 € HT
 - *Suppression peinture sur bardage*
- **Lot n° 18 – Électricité – Courants faibles**
 - Marché initial : 134 057,86 € HT
 - Avenant : 7 632,82 € HT
 - *Travaux supplémentaires local dentiste*
- **Lot n° 20 – Sanitaire**
 - Marché initial : 71 296,46 € HT
 - Avenant : 6 726,40 € HT
 - *Plus-value pour WC suspendus*
- **Total : + 59 096,57 € HT**

Stéphane PUGIN-BRON précise que le coût du parking supplémentaire est prévu dans le plan de financement actuel et que le coût des travaux modificatifs concernent principalement les besoins du dentiste et seront donc pris en compte lors de la vente des locaux.

Henri ANTHONIOZ tient à signaler à ce titre la surprise qu'il a eu lorsqu'il a appris que des locaux allaient être vendus aux professionnels de santé. Il ne comprend pas non plus pourquoi seule la MSP de Saint Jean d'Aulps est du ressort de la CCHC. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'une discussion aura lieu lors de la réunion du 9 septembre s'agissant de la vente des locaux et rappelle que les premiers projets de statuts de la CCHC intégraient une véritable politique santé regroupant l'ensemble des maisons de santé existantes ou à venir du territoire mais que ce sont les élus qui, au final, avaient décidé de ne laisser que la MSP de Saint Jean d'Aulps. Georges LAGRANGE ajoute à ce titre que les statuts en vigueur ne parlent pas que de la MSP de Saint Jean d'Aulps mais prévoient le financement et la gestion des MSP labellisées par l'Agence Régionale de Santé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les avenants qui lui sont présentés.

4.3 Informatisation de la MSP

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le projet et le budget actuels prévoient le financement de l'informatisation de la MSP pour un montant estimé à 50 000 euros HT. Il précise qu'une consultation doit être lancée.

André PEERSMAN précise que l'informatisation de la MSP permettrait aux différents professionnels de santé installés dans la MSP de mettre en commun et de partager des informations personnelles et médicales sur leurs patients et de gagner ainsi en efficacité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à lancer une consultation.

4.4 Demande de financement au CG74 pour l'informatisation de la MSP

Stéphane PUGIN-BRON propose de déposer une demande de financement au CG74 pour un montant de 20 % d'une dépense plafonnée à 50 000 euros HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à déposer cette demande de financement.

5- SIAC : modification de la composition des commissions

Jacqueline GARIN souligne que la composition des commissions au SIAC a été modifiée depuis la dernière réunion afin de tenir compte de l'obligation pour leurs membres de faire partie du Comité de pilotage CDDRA mais aussi de la limite fixée à 2 membres par collectivité. Les représentants de la CCHC aux commissions sont désormais les suivants :

- **commission environnement, agriculture et forêt**
 - André PEERSMAN – Henri-Victor TOURNIER
- **commission mobilité et transport**
 - Sophie MUFFAT – Yannick TRABICHET
- **commission habitat et services**
 - Rachel BOUVIER – Patrick COTTET-DUMOULIN
- **commission économie et tourisme**
 - Christophe MUTILLOD – Elisabeth ANTHONIOZ

6- Personnel : passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de Jean-Pierre BENEDETTI

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de l'accord de la commune de Morzine quant à la passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de Jean-Pierre BENEDETTI pour le passer de 50 % à 80 % à compter du 1^{er} septembre 2014. Charles-Henri MONTET précise qu'il ne s'agit que d'un avenant à la convention en cours (qui se termine au 31 décembre 2014) car la passation d'une nouvelle convention nécessite de saisir au préalable la CAP du CDG74. Le Conseil Communautaire aura donc à se reprononcer sur cette mise-à-disposition d'ici la fin de l'année.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer cet avenant.

7- Finances

7.1 Demande de subvention au CG74 pour l'informatisation du réseau des bibliothèques

Stéphane PUGIN-BRON propose de déposer une demande de financement au CG74 au titre du Fond Départemental pour le Développement du Territoire dans les conditions suivantes :

- Vallée d'Aulps : subvention de 10 000 € (40 % de 25 000 € HT)
- Vallée du Brevon : subvention de 5 000 € (20 % de 25 000 € HT)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à déposer cette demande de financement.

7.2 TEOM : demande d'exonération de Carrefour Market à Saint Jean d'Aulps

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres que le Conseil Communautaire a chaque année jusqu'au 15 octobre pour exonérer de TEOM les entreprises qui justifient qu'elles n'utilisent pas le service de collecte des ordures ménagères de la collectivité. Il propose donc d'exonérer le Carrefour Market de Saint Jean d'Aulps qui en a fait la demande.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide d'exonérer de TEOM 2015 le Carrefour Market de Saint Jean d'Aulps.

Michel RICHARD, gérant du Carrefour Montagne de Morzine, souligne que la redevance spéciale qu'il acquitte chaque année est très élevée alors que les seuls déchets qu'il produit sont des cartons et que ceux-ci sont repris par la centrale.

Jean-Claude MORAND insiste sur le travail à mener en matière de déchets : modification des zonages et des taux de TEOM, harmonisation des forfaits de redevance spéciale, harmonisation des règles de fonctionnement des déchetteries... Il souhaiterait qu'un bureau déchets soit constitué car il n'y arrivera pas tout seul. Il ajoute que les techniciens ont besoin d'une feuille de route car la problématique des déchets est trop vaste.

Rachel BOUVIER et Michel RICHARD sont volontaires pour participer au bureau déchets.

7.3 Passation de conventions de prestations de service pour la gestion administrative de l'OTVA, du SITHD et du SIVU du Val d'Hermone

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCHC assure actuellement la gestion administrative (comptabilité, budgets, délibérations...) de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, du Syndicat Intercommunal Touristique de la Haute-Dranse et du SIVU du Val d'Hermone et propose de passer une convention de prestation de service avec chacune de ces structures afin de fixer le montant de leurs participation annuelle :

- OTVA : 2 000 euros
- SITHD : 1 000 euros
- SIVU VH : 1 000 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer les conventions de prestation de service avec ces 3 structures.

7.4 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs qui lui sont présentés.

8- Questions diverses

8.1 Projet de clé de répartition pour les actions du contrat de rivières

Stéphane PUGIN-BRON présente aux élus les 3 possibilités de financement des actions du contrat de rivières :

- la structure porteuse est maître d'ouvrage unique et finance avec une clé de répartition unique
 - la structure porteuse est maître d'ouvrage de toutes les actions avec des clés de répartition variables en fonction de la priorité de l'action (priorité 1 : mutualisation complète, priorité 2 : 1 part mutualisée et 1 part à charge des membres concernés)
 - la structure porteuse est seulement maître d'ouvrage des actions d'intérêt prioritaire avec clé unique.
- Les actions d'intérêt communal et intercommunal restent sous maîtrise d'ouvrage (et avec financement) des structures locales

Il précise que 4 critères de répartition projetés : population, surface du bassin versant, linéaire de cours d'eau et potentiel fiscal.

Il insiste sur la nécessité pour les élus d'être très vigilants sur le contenu du contrat de rivière, de donner un avis politique sur les actions prévues et de fixer des priorités, faute de quoi la CCHC pourrait très bien se retrouver fortement impactée financièrement au titre de sa contribution au SIVU qui sera créé, et ce pour des actions qui ne la concernent pas forcément.

Christophe MUTILLOD souligne qu'il faudrait arrêter de diffuser aux élus des dossiers trop volumineux et que les techniciens devraient faire des synthèses. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il se rapprochera de Victor BRUNEL pour voir avec lui comment répondre à ce problème.

André PEERSMAN propose d'inviter le Président du SYMASOL lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire afin qu'il explique concrètement comment fonctionne un contrat de rivières.

8.2 Transport scolaire : signature des marchés passés par le Conseil Général de la Haute-Savoie

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le Conseil Général de la Haute-Savoie est compétent en matière de transport scolaire et attribue à ce titre les marchés liés à cette compétence. En revanche, il précise qu'il appartient à la CCHC, en tant qu'autorité organisatrice de second rang, de signer et d'exécuter ces marchés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les marchés attribués par la CAO du Conseil Général de la Haute-Savoie lors de ses réunions de juillet 2014.

8.3 Entretien des sentiers

Christophe MUTILLOD insiste sur les problèmes d'entretien des sentiers et souligne qu'il faudrait vite revenir sur une gestion par la CCHC des sentiers d'intérêt communautaire.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la rédaction initiale des statuts ne prévoyait que le transfert d'un réseau de sentiers reconnu d'intérêt communautaire. Or, les élus avaient décidé de transférer l'intégralité des sentiers, ce qui aujourd'hui pose problème dans la mesure où les moyens nécessaires à l'entretien de tous les sentiers des 15 communes de la CCHC n'ont pas été transférés par les communes, que ce soit en termes de personnel mais surtout de budget.

Romain GURLIAT estime qu'il est impossible pour une collectivité d'entretenir convenablement ses sentiers en régie.

Stéphane PUGIN-BRON invite les membres du Conseil Communautaire à s'interroger sur la nécessité d'entretenir 700km de sentiers.

Jacqueline GARIN demande à ce que soit présentés lors d'une prochaine réunion les travaux réalisés sur les sentiers et le coût des ces travaux.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 9 septembre 2014 à 18h30.

Le Biot, le 6 août 2014
La Présidente